

La forêt publique du Nouveau-Brunswick: il n'est pas trop tard pour bien faire

Comme le disait le regretté Yogi Berra, « it ain't over 'til it's over ». Bien que l'industrie forestière néobrunswickoise annonce ces jours-ci des investissements massifs dans ses usines au lendemain de l'obtention d'un approvisionnement en bois garanti à long terme, la forêt publique est protégée par la loi. En effet, le gouvernement est responsable de la gestion de cette forêt au nom de tous les Néobrunswickois et toutes les Néobrunswickoises. Tel que l'indique clairement la Loi sur les terres et forêts de la Couronne (article 3(1)c) : « Le Ministre est chargé (...) de l'aménagement, de l'utilisation, de la protection et de la *gestion intégrée des ressources* des terres de la Couronne y compris (...) le milieu naturel afin de protéger les *populations de poissons et de gibier...* ». À noter, la version anglaise réfère à *wildlife* plutôt qu'au gibier (terme nettement plus restrictif). Bien que l'on mette de l'avant l'importance de la création de nouveaux emplois, quelle sera la conséquence d'une allocation de bois accrue sur la capacité de protéger l'habitat faunique? A-t-on entendu les experts du ministère des Ressources naturelles se prononcer à ce sujet? A-t-on consulté les chercheurs universitaires compétents sur ces questions? A-t-on consulté la population néobrunswickoise?

Abordé par un citoyen à ce sujet, le Premier Ministre a répondu que la population « avait déjà été consultée ». En effet, la population a été consultée plusieurs fois au cours des 10 dernières années: suite au rapport Jaako Pöyry, en 2003, un comité spécial sur l'approvisionnement en bois a mené des audiences publiques en 2004. Un sondage scientifique a été effectué en 2007. Deux groupes de travail ont été formés en 2012. Les opinions exprimées étaient relativement constantes: la population du Nouveau-Brunswick attache une grande importance aux valeurs environnementales et récréatives de la forêt et elle ne souhaite pas une intensification majeure de l'exploitation forestière, notamment par l'intermédiaire d'un recours accru à la plantation de conifères. À la une du Telegraph Journal, Thom Erdle, chercheur en foresterie à UNB, compare le nouveau plan d'aménagement forestier au choix d'un repas dans un menu de restaurant pour un groupe d'individus. Bien évidemment, on ne peut pas satisfaire tout le monde. Or, la question se pose : s'agit-il d'un choix? Le gouvernement, qui a l'obligation légale de gérer nos terres publiques en fonction de multiples objectifs, peut-il choisir parmi ceux-ci? Dans un restaurant, le menu est tributaire des denrées disponibles à la cuisine!

Un écosystème ne répond pas au bon vouloir des humains. Il a ses propres mécanismes, qui régissent par exemple le débit des rivières, la température et l'oxygénation de l'eau, la repousse de la végétation, et ainsi de suite. Ce qui est requis pour maintenir un écosystème fonctionnel et les services écologiques qui y sont associés (production d'eau de qualité, habitat pour la faune et la flore, fixation de carbone) n'a rien à voir avec nos choix d'humains, à moins que l'on vise à favoriser de tels services. Ces quantités sont déterminées par des processus écologiques complexes et plusieurs sociétés humaines

se sont retrouvées confrontées à de graves problèmes pour avoir négligé de respecter ces limites. Bien sûr, il existe une marge de manœuvre et c'est ce qui nous permet de récolter du bois, de chasser ou de pêcher sans compromettre la pérennité des ressources. Tout comme il faut suivre les populations de gibier ou poissons pour ne pas les surexploiter, il faut aussi mesurer les effets de nos actions sur d'autres paramètres, par exemple la qualité de l'eau, le taux de fixation de carbone par les plantes, les populations d'espèces associées aux habitats rares, etc. Bien que le Nouveau-Brunswick dispose d'une quantité appréciable de travaux scientifiques reconnus pour gérer la forêt avec sagesse, le gouvernement a fait fi de cette expertise pour répondre aux pressions de l'industrie.

Comme toujours, les annonces des derniers jours ont placé les sceptiques dans une position délicate en donnant l'impression qu'ils s'opposent à la création d'emplois ou encore en renversant les rôles et en leur demandant comment ils créeraient, eux, de l'emploi en forêt! Sans être experts sur le sujet, nous sommes tout de même capables de raisonner! On estime à 500 les nouveaux emplois dits permanents qui seront créés par les nouveaux investissements, chiffrés autour de 600 millions de dollars par l'industrie. À cela, il faut bien-sûr ajouter l'augmentation de l'allocation en bois qui, bien que non chiffrée en dollars, équivaut à un don de la population du Nouveau-Brunswick à l'industrie contre de maigres redevances. On en est donc à plus d'un million de dollars par emploi permanent, tant que le marché du bois d'œuvre le permettra. Est-ce la meilleure façon d'investir cet argent? Bien sûr, ce n'est pas entièrement de l'argent public, mais cet investissement était tout de même conditionnel au cadeau de plus de 665 000 mètres cubes de bois par les Néobrunswickois. Combien valent ces mètres cubes pour lesquels l'industrie se bat depuis longtemps?

Notre propos est donc très simple : sous prétexte de créer de l'emploi et de stimuler l'économie, le gouvernement a franchi un seuil qui avait été déterminé sur des bases scientifiques : quelle proportion des terres de la Couronne peut-on vouer à l'exploitation sans mettre en danger le mandat de protection de l'habitat faunique dicté par la loi? Ce seuil avait été établi à 30% des terres de la Couronne, qui devait être maintenu sous forme de bandes de protection des cours d'eau ainsi que de vieux peuplements, incluant de l'habitat hivernal pour le chevreuil. En réduisant la largeur des bandes riveraines et le pourcentage de peuplements matures ou vieux, on met en danger la qualité de l'eau, l'habitat du poisson et celui déjà très fragmenté de nombreuses espèces animales et végétales. Quel sera le coût de l'envasement des frayères de saumon et du réchauffement de l'eau des fosses? Quel sera celui de la perte d'espèces rares? Du lessivage des sols? Qu'arrivera-t-il à la fixation de carbone, qui serait plus rapide dans les vieux peuplements que dans les plus jeunes? Qu'arrivera-t-il à toutes ces espèces qui dépendent des vieux peuplements en tant qu'habitat?

Dans son discours sur l'état de la province, le Premier Ministre Alward déclarait que "Nous sommes arrivés à un juste équilibre entre la mise en valeur de nos ressources et la protection de notre environnement." Or, le gouvernement nous a également présenté une « approche équilibrée » en 2012. Comment le gouvernement peut-il

arriver maintenant avec un plan qui résulterait en une perte nette de forêt vouée à la conservation tout en prétendant que nous sommes toujours à l'équilibre? Monsieur J.D. Irving, quant à lui, soutient qu'aucune recherche scientifique de qualité n'indique que le nouveau plan d'aménagement forestier est mauvais. Or, avant de commettre ainsi nos ressources naturelles publiques, le gouvernement se doit de faire la démonstration qu'il s'agit de foresterie écologiquement durable. Autrement dit, c'est lui qui a le fardeau de la preuve. Nous attendons une telle démonstration, fondée sur des données crédibles et une analyse scientifique rigoureuse. En attendant, le gouvernement continue d'ignorer la recherche scientifique néobrunswickoise qui indique le contraire.

Marc-André Villard, Département de biologie, Université de Moncton, Moncton, NB

Matthew Betts, Department of Forest Ecosystems and Society, Oregon State University, Corvallis, OR

Diana Hamilton, Biology Department, Mount Allison University, Sackville, NB

Nicolas Lecomte, titulaire, Chaire de recherche du Canada en écologie polaire et boréale, Département de biologie, Université de Moncton, Moncton, NB

Roger Roy, École de foresterie, Université de Moncton, Edmundston, NB

Luc Tremblay, Département de chimie et biochimie, Université de Moncton, Moncton, NB

Stephen Wyatt, École de foresterie, Université de Moncton, Edmundston, NB